

pour la moyenne des familles. Je suis certain que le ministre des Finances et ses fonctionnaires ne comprennent pas ce que cela représente vraiment, parce qu'ils s'en aperçoivent si peu dans leur propre budget. Mais pour des milliers de familles canadiennes, cela signifie la privation dans une certaine mesure d'un article de véritable nécessité. L'année dernière, de nombreuses familles cueillirent des fruits des champs qu'ils conservèrent en attendant de pouvoir acheter du sucre, et avec ce qu'elles ont d'argent disponible actuellement peut-être n'en pourront-elles acheter que 60 p. 100 de la quantité qu'elles auraient pu se procurer sans cette taxe. Je sais que plusieurs députés n'attachent pas grande importance à cela et que les protestations les impatientent, mais, je le répète, pour des milliers de familles, c'est la privation d'une certaine quantité d'un article de vraie nécessité. Je répète que, malheureusement, ces taxes sont imposées par des gens qui ne se rendent pas compte de l'effet que produiront ces mesures sur un grand nombre de consommateurs de tout le Canada. Je crois que c'est une pure folie d'imposer une taxe sur les brioches, sur la farine à levain et autres produits de ce genre. Relevons donc le niveau des prix de 25 p. 100 au Canada; nous pourrions alors abolir toutes les taxes nouvelles qui nous sont imposées cette année et le budget se trouvera en bien meilleur état qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Je ne veux pas insister, mais je crois que le ministre ferait un travail bien plus utile s'il s'employait à examiner cette question au lieu de s'occuper de détails insignifiants comme la taxe sur les brioches, sur la farine à levain, les gâteaux, les tartes, le papier à cigarettes et ainsi de suite.

Avant de terminer mes observations, je voudrais poser une question au ministre au sujet de l'imposition de la taxe à ceux qui produisent des marchandises pour une valeur de plus de \$3,000 par année. Quand il s'agira de se prononcer sur cette question de la production, ce chiffre de \$3,000 s'appliquera-t-il à la fabrication du pain, pour les boulangeries importantes, ou seulement aux gâteaux, aux brioches, aux tartes, etc?

L'hon. M. RHODES: Mon honorable ami affirme que si nous jouissions encore des niveaux des prix de 1928 nous ne serions pas obligés de recourir à ces nouvelles taxes et que nous aurions même un excédent. J'espère qu'il ne me trouvera pas facétieux ni irrespectueux si je lui dis que l'on pourrait appliquer la réponse donnée en une occasion restée célèbre. Je fais allusion à l'Irlandais qui avouait que, s'il pouvait transporter les lacs de Killarney dans l'enfer, il pourrait en

[M. Coote.]

vendre toute l'eau à un shilling le verre. A quoi sert de dire: "Si nous avions encore les prix de 1928". La chose est évidente, et si mon honorable ami est sérieux quand il me conseille de m'employer à relever le niveau des prix, je tiens à le remercier du compliment qu'il me fait car, si je pouvais y réussir, je mériterais de passer dans l'histoire au même titre qu'Atlas. Je dis cela avec franchise et bonhomie, sans la moindre idée de faire une observation qui pourrait déplaire à mon honorable ami. Je suis d'avis, cependant, que la réponse doit être faite sur le même ton que l'observation. Je dois exprimer mon entier dissentiment d'avec mon honorable ami et exprimer mon regret de l'attitude qu'il a prise. Il affirme que ceux qui imposent ces nouvelles taxes ne savent pas se rendre compte de leur signification. Je ne sais pas s'il s'imagine qu'il habite un monde différent du nôtre. J'ai toujours cru que j'étais un citoyen ordinaire du Canada, tout comme les autres membres de la Chambre des communes.

M. COOTE: Le ministre veut-il me permettre de faire une mise au point? Je faisais allusion aux milliers de familles qui doivent payer cette taxe.

L'hon. M. RHODES: Je ne le céderai en rien à mon honorable ami de Macleod en affirmant que je sympathise de tout cœur avec la population de notre pays. Je tiens à lui dire que mes sentiments humains sont tout aussi prononcés que les siens, mon désir de rendre service aux habitants du Canada tout aussi sincère, mes connaissances des conditions qui existent chez nous tout aussi compréhensives.

M. COOTE: Je n'ai jamais laissé entendre le contraire au sujet de l'attitude du ministre envers le public; pas du tout.

L'hon. M. RHODES: C'est la réponse que je me sens obligé de faire à mon honorable ami qui laisse entendre qu'il connaît mieux que nous ce qui se passe dans notre pays et que nous nous occupons de ces questions en nous plaçant à un point de vue différent. Je veux lui dire encore que je connais ce qui se passe dans les foyers des habitants de notre pays, dans les maisons des gens ordinaires. Je suis de cette classe moi-même et je n'aime pas entendre mon honorable ami insinuer que ces taxes sont imposées à la légère par ceux qui ne connaissent pas les conditions et qui s'en soucient fort peu. Je puis dire aussi à mon honorable ami que depuis que je sers mon pays, et j'ai acquis de l'expérience, j'ai dû poser des actes qui souvent m'ont déplu et aucun ne m'a déplu davantage que de voir